

# LES ÉLUS D'ALÈS AGGLOMÉRATION CRÉENT UN CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Lors du Conseil de Communauté du 16 décembre, les 112 délégués communautaires ont voté à l'unanimité la création de ce précieux outil sécuritaire, qui sera activé fin 2021.

Compétente sur les dispositifs locaux de prévention de la délinquance, Alès Agglomération a fait un pas supplémentaire vers une meilleure maîtrise de la sécurité sur son territoire en créant, le 16 décembre, un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

*« Un CISPD constitue un cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance »* définit Christophe Rivenq, président d'Alès Agglomération, qui a porté ce projet devant l'Assemblée communautaire. *« Sa création permettra de coordonner nos actions en apportant des solutions concrètes pour régler des problématiques spécifiques selon les communes ».*

## Tous les partenaires institutionnels unis

L'ensemble des maires de l'Agglo sera représenté dans cet organisme, qui comptera aussi dans ses rangs le sous-préfet, le procureur de la République, les représentants des forces de l'ordre et les associations œuvrant dans la prévention. Le CISPD va d'abord poser un diagnostic intercommunal de sécurité, ce qui demandera un an de travail. Les missions du CISPD d'Alès Agglomération vont ensuite consister à définir les objectifs et les actions à mettre en place prioritairement par bassin de délinquance ou par commune, d'améliorer les relations entre les partenaires de la sécurité, d'encourager les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes. Des commissions et des groupes de travail seront mis en place selon les dossiers.

## « Un acte politique fort »

L'ensemble des élus a approuvé la création de cet organisme. Sylvain André, maire de Cendras, a salué *« un acte politique fort »* tandis que Nordine Sekarna, de Saint-Martin de Valgagues, appréciait *« un dispositif qui va dans le bon sens »*. La délibération a ensuite été votée à l'unanimité. Présidé de droit par le président de l'Agglo, le CISPD est inclus dans les délégations de Serge Bord, maire de Saint-Julien-les-Rosiers : *« L'année 2021 sera consacrée à la réflexion, afin que nous puissions démarrer fin 2021 ou début 2022 ».*